



Paladru le 04/02/2023

Siège social :

Mairie de PALADRU (38850)

Code siret : 804 066 868 00014

aappma.paladru@gmail.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AAPPMA du lac de Paladru en date du samedi 04 février 2023.

Plus de 110 personnes dont 101 adhérents ont répondu présents à l'AG ordinaire de l'AAPPMA de Paladru à la salle ST Michel de Paladru. Etaient présents aussi les représentants des autres lacs alpins, M. le président des Ayants Droits de Colletière, Mme la gérante de la SCI du lac, M. le Maire de la commune de Villages du lac de Paladru ainsi que Mme la conseillère départementale du canton.

Le rapport moral est présenté par le président Denis GUILLAUD ainsi que plusieurs membres du CA.

L'année 2022 aura été une année compliquée pour le monde de la pêche avec de nombreux cours d'eau à sec entraînant la mort des poissons, notamment les truites sur la partie haute du Courbon à Paladru et Montferrat. Le lac a été moins impacté puisque même si la température d'eau de surface était élevée durant l'été, l'eau du fond du lac reste toujours très fraîche et les poissons ont pu trouver la température qui leur convenait.

L'association se porte bien et compte près de 1000 pêcheurs à l'année dont plus de 100 jeunes de moins de 12 ans.

Le président fait le bilan des différentes actions et réunions qui font de l'AAPPMA de Paladru une association très active.

L'alevinage présenté, par Christian PERENON, a renforcé les populations de certaines espèces de poissons. Environ 150 000 alevins de brochets sont nés dans la pisciculture de Colletière, Ils ont été relâchés dans le lac au mois d'avril. 58 000 truitelles en provenance du lac Léman ont été déversées dans le lac et dans le Courbon. Elles sont marquées à l'alizarine pour réaliser le suivi de

cette espèce dans les années à venir. Enfin 300 000 larves de lavarets en provenance du Léman ont été relâchées en partie dans le lac, l'autre partie, environ 90 000, ont rejoint les filets de grossissement installés sur le port de Paladru pendant 10 semaines.

Michel FARASTIER et Gérard POLITIS ont fait un retour sur le club de pêche et sur les animations pêche jeunesse en collaboration avec Patrice MONARD de Locoactive qui ont connu un franc succès.

Un petit rappel sur la réglementation a été fait par le garde Maurice DESPIERRE CORPORON qui a souligné que la pêche à la truite sera fermée de 2023 à 2027. Il précise que la date sur le carnet de pêche doit être cochée dès le début de la pêche et que les prises à inscrire dans le carnet doivent être notées au fur et à mesure des captures (effraction passible d'une amende de 3ème classe de 450 euros).

Yves BIDAUT présente les travaux réalisés, en particulier la réfection des aménagements sur le Courbon pour faciliter le frai de la truite lacustre. Malheureusement il a été en partie assec pendant trop longtemps pendant l'été. Il explique aussi l'importance capitale du niveau du lac pour une bonne reproduction des poissons sur les zones de frayère. Malheureusement il n'est pas toujours au niveau attendu !

Enfin Romain SICK a exposé les résultats de l'analyse des carnets de capture 2021 qui s'avère être une année record avec plus de 17 000 lavarets pêchés et une taille moyenne en augmentation. Cela prouve que la population en lavarets se porte bien. On constate aussi que depuis quelques années des silures sont régulièrement pêchés et c'est un problème potentiel pour l'équilibre du lac. Même si le silure n'est pas considérée comme une espèce nuisible, l'association recommande de ne pas les remettre à l'eau car le silure n'est pas une espèce naturellement présente dans le lac et il va perturber les équilibres biologiques.

L'ensemble des heures de bénévolats représente un équivalent de 70 000 euros tandis que l'investissement en alevinage se situe à environ 10 000 euros comme ce fut le cas les 10 dernières années.

Adoption du rapport moral : OUI à l'unanimité.

Le rapport financier : Le trésorier Henri PRIETO détaille le bilan financier suivi du rapport des commissaires aux comptes. Le résultat de l'exercice 2022 indique un total des recettes de 42709.25 €, un total des dépenses de 31833.99 € soit un résultat de l'exercice 2022 de 10 875.26 euros. L'association régie selon la loi de 1901 n'a pas pour vocation de faire des bénéfices, mais les bénéfices serviront à construire un local maison de la pêche puisque le local actuellement loué à la commune de Villages du lac de paladru va être repris par la commune pour une autre destination.

Ce sont Mrs DESPIERRE et GUIBOT, vérificateurs des comptes, qui donnent quitus au trésorier pour le travail effectué.

Adoption du rapport financier : OUI à l'unanimité.

Les projets :

Dans les projets 2023 on trouvera la suite des opérations d'alevinage, le traditionnel concours de pêche au lavaret qui se déroulera le 1er Avril, la pose de branches de sapin support de pont de perches ainsi que des journées d'animation pêche jeunesse.

Des travaux sur le Courbon sont encore à l'ordre du jour avec le projet d'arasement du seuil au niveau de la route auprès du SYMBHI.

Une pêche d'inventaire organisée par l'Office Français pour la Biodiversité est programmée en Septembre 2023.

Une étude génétique de la population de brochet ainsi que de sa croissance par scalimétrie va être lancée par la fédération départementale.

Les études précédentes sur le frai du brochet et les résultats de cette pêche pourraient aboutir à une modification de l'arrêté préfectoral.

Enfin en relation avec les relevés des niveaux du lac depuis plusieurs années et le frai du poisson, une action pourrait être envisagée pour améliorer l'équilibre hydrobiologique du lac.

L'association continue à travailler sur le projet de construction de la maison de la pêche et de la nature afin de libérer le local communal qui est voué à un autre usage. Des études de coût et la demande de permis de construire sont à poursuivre.

Enfin la mise en place des commissions présentées lors de la dernière AG doit être effective et les commissions devraient fonctionner en 2023.

Les différents intervenants :

Sven HOFFMAN, président des Ayants Droits de Colletière qui travaille en collaboration avec l'AAPPMA explique les différentes étapes de la reprise des géniteurs de brochets ainsi que les actions que mène son association auprès des scolaires. Il déplore aussi les problèmes liés au

niveau du lac qui ne permet pas d'entretenir correctement le biotope, en particulier le marais de Colletière, avec comme conséquence un frai du brochet mais aussi des poissons fourrages trop souvent inexistantes.

Mr Denis CARRON Maire de Paladru, Mme Isabelle MUGNIER, conseillère départementale et Madame Geneviève MATHERON, gérante de la SCI ont indiqué qu'ils remerciaient l'association pour le travail effectué et qu'ils soutenaient les projets à venir de l'AAPPMA qui agit pour la pêche mais aussi pour la protection du milieu aquatique.

Mme MATHERON précise que les relevés du niveau du lac qu'elle a enregistrés depuis des dizaines d'années ne respectent pas toujours l'arrêté préfectoral qui régit le débit des vannes à la sortie du lac. Elle rajoute aussi que du temps de son mandat, la SCI a investi plus de 1 million d'euros pour le lac ou ses usagers. D'ailleurs le projet actuel de réintroduction de roselière sur certaines berges est mis à mal à cause du niveau actuel trop bas des eaux du lac.

Mme Isabelle MUGNIER rajoute que le lac est une merveille qu'il faut protéger en adaptant la réglementation au changement climatique.

Divers :

Le silure : Raymond Poggia apporte des précisions sur la biologie, la pêche et le comportement alimentaire de ce poisson. Le président indique que l'association va essayer d'agir pour interdire la remise à l'eau de ce poisson dans le cadre de l'arrêté préfectoral de la pêche sur le lac de Paladru. Ce poisson n'est pas le bienvenu dans le milieu naturel fermé qu'est le lac de Paladru.

On déplore que l'arrêté du 19 Septembre 2022 fixant les tirs de grand cormoran entre 2022 et 2025 ne prévoit plus de prélèvements en dehors des piscicultures. Donc plus d'autorisation de tir de régulation sur le lac de Paladru pendant 3 ans.

Un pêcheur demande la réduction du nombre de capture de lavarets autorisé par jour ou par an. Les statistiques des carnets de prise connues à ce jour (cad jusqu'à fin 2021) ne montrent pas de baisse du nombre total de capture. On n'a pas encore les résultats de 2022. Ce point sera discuté en conseil d'administration avant l'AG 2023

La séance s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.

Le président :

Denis GUILLAUD



Le secrétaire :

Christian PERENON

